
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 399 DU 29 AOÛT 2018

portant abrogation du décret n° 2015-180 du 13 avril 2015 portant modalités de nomination des greffiers en chef et de leurs assistants en République du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2001-37 du 10 juin 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée ;
- vu** la loi n° 2007-01 du 29 mai 2007 portant statut des corps des greffiers et officiers de justice en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2015-18 du 23 février 2017 portant statut général de la fonction publique, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 29 août 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont abrogées toutes les dispositions du décret n° 2015-180 du 13 avril 2015 portant modalités de nomination des greffiers en chef et de leurs assistants en République du Bénin.

Article 2

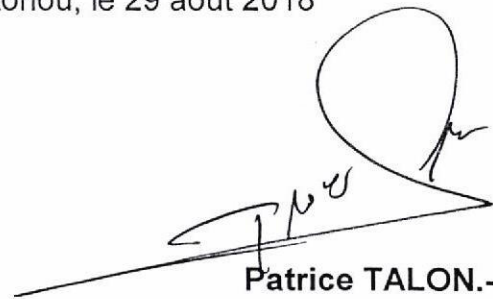
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel

Fait à Cotonou, le 29 août 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,



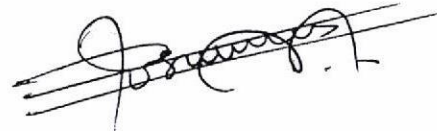
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Oswald HOMEKY
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERS : 20 ; SGG : 4 ; JORB : 1.